

T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS

Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89

 cftcfae@free.fr  <http://www.cftc-fae.fr>  [facebook.com/groups/CftcFAE](https://www.facebook.com/groups/CftcFAE)

N°277 - Le 23 avril 2013

Sans Domicile et Fonctionnaire !

La CFTC a constamment dénoncé les problèmes de logement auxquels sont confrontés nos collègues, en particulier les jeunes en début de carrière. Dans le cadre du CIAS (Comité Interministériel d'Action Sociale), 6 organisations syndicales interpellent la ministre de l'égalité des territoires et du logement, à propos des « logements réservés aux agents de l'Etat au titre des réservations réglementaires (5% préfectoral).

LE COURRIER :

Paris, le 8 avril 2013

Les organisations syndicales nationales de la Fonction publique de l'Etat

A

Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement

Objet : logements réservés aux agents de l'Etat au titre des réservations réglementaires (5% préfectoral).

Madame la ministre,

Les organisations syndicales nationales et leurs représentant(es) au Comité Interministériel d'Action Sociale de l'Etat, revendiquent depuis de nombreuses années un recensement des logements issus des réservations réglementaires (articles L441-14 et R441-5 du CCH) et la garantie du suivi et de la gestion de ce parc. Sur ce point, elles ont obtenu le lancement d'une mission réalisée en 2011 par l'IGA.

Suite à la présentation du rapport en décembre 2011, les organisations syndicales ont souligné la qualité des travaux menés par l'Inspection Générale de l'Administration et ont exprimé leur volonté de donner suite aux recommandations des inspecteurs sur la gestion préfectorale de 5% du logement social réservé aux agents publics de l'Etat.

Elles ont obtenu l'accord de Madame la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction publique pour la mise en place d'un groupe de travail spécifique (dans le cadre du CIAS) permettant de rencontrer les acteurs du logement social, d'avoir le temps de s'approprier les études réalisées afin d'obtenir un éclairage non

seulement sur les dispositifs existants mais également sur la situation actuelle du logement social. Le but étant de fixer des orientations pour atteindre l'objectif recherché : la reconquête du 5%, la gestion et le suivi du parc.

Par ailleurs, les organisations syndicales souhaitent disposer d'éléments sur l'avancée de la mise en place du système national d'enregistrement prévu dans le décret n°2010-431, du 29 avril 2010 relatif à la procédure d'enregistrement des demandes de logement locatif social. La date de la mise en service de ce système est fixée par arrêté du ministre chargé du logement (art. R441-2-1 à R441-2-8).

Elles souhaitent également savoir s'il présente la possibilité d'identifier les logements réservés» pour les agents de l'Etat et leurs occupants.

L'article R441-12 du CCH prévoit que les bailleurs sociaux transmettent chaque année au préfet les informations statistiques en matière d'attribution de logements locatifs sociaux, arrêtées au 31 décembre de l'année écoulée. Cet article précise l'ensemble des données qui doivent être transmises à la préfecture et doivent permettre d'identifier les logements réservés aux agents de l'Etat. Les organisations syndicales souhaitent avoir la possibilité d'obtenir une synthèse de ces données.

Enfin, s'agissant de la concertation sur les politiques d'attribution des logements sociaux lancée le 16 janvier 2013, vous indiquez, Madame la ministre, que les acteurs impliqués dans ce processus sont nombreux et que vous souhaitez mener la réflexion avec l'ensemble des acteurs, à partir de leurs points de vue et de leurs enjeux. Cette concertation doit déboucher sur une réforme intégrée au projet de la loi sur le logement et l'urbanisme.

Dans ce cadre, nos représentant(es) au Comité Interministériel d'Action Sociale souhaitent vous rencontrer le plus rapidement possible afin d'obtenir des réponses aux questions que suscite la réforme envisagée et ses éventuelles conséquences sur les logements sociaux réservés aux agents de l'Etat.

Nous restons à votre disposition, Madame la ministre, pour vous apporter tous les éléments nécessaires à une meilleure compréhension de la particularité de la politique du logement au bénéfice des agents de l'Etat et sur les revendications portées par les organisations syndicales soucieuses de répondre aux besoins des agents.

En vous remerciant par avance, de la réponse que vous ne manquerez pas d'apporter à notre demande, veuillez agréer, madame la ministre, l'expression de notre parfaite considération.

Les signatures :

Le Secrétaire général
de l'Interfon CFTC
Denis LEFEBVRE

Le Président
des Fonctions publiques CGC
Vincent HAQUIN

Le Secrétaire général
de l'UGFF-CGT
Jean-Marc CANON

Le Secrétaire général
De l'UIAFP-FO
Christian GROLIER

La Secrétaire générale
de la FSU
Bernadette GROISON

La Déléguée générale
de SOLIDAIRES FP
Thi-Trinh LESCURE

Ps : copie à Madame LEBRANCHU, ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la Fonction publique.
copie à Monsieur Jean-François VERDIER, directeur général de l'administration et de la Fonction publique.